

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{re} séance *ordinaire* – 30 août 2023, 19 heures

Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180

Présents :

MM. Antoine Gagné, président et membre parent
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent
Danny Bouchard, membre parent
Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
Marc Benoit, membre du personnel
Mme Sophie Brière, membre du personnel
MM. Patrice Forest, membre du personnel
Antoine Juders Michel, membre du personnel
Mme Martine Pageau, membre du personnel
MM. Michel Sardi, membre du personnel
Yazid Djenadi, membre de la communauté
Mme France Dussault, membre de la communauté
MM. Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté
Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes Pascale Gingras, directrice générale adjointe aux services
éducatifs et aux directions d'unité
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et du développement des compétences et du Bureau
des communications et des affaires publiques
MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion des
ressources matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion de l'orga-
nisation scolaire et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint à la gestion des ressources
financières et du Bureau des projets institutionnels et de l'effica-
cité opérationnelle
Pierre Fadli, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote
M^e Chloé Normand, secrétaire générale

**Sont
invités :**

- MM. Krimo Azouaou, directeur par intérim du Service des
ressources financières
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation
scolaire
- M^e Marie Christine Hébert, directrice du Service des ressources
humaines

**Est
absente :**

- Mme Isabelle Gélinas, directrice générale

1. Point d'information de la direction générale

M. Marc Girard, directeur général adjoint aux finances et au Bureau des projets institutionnels et de l'efficacité organisationnelle, souhaite la bienvenue à tous et entame sur le sujet de la rentrée scolaire. Ce dernier nous informe que la rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien déroulée et qu'il y a une inauguration d'une nouvelle école.

Il poursuit en remerciant l'ensemble des équipes, qui sans eux le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne serait pas ce qu'il est en ce moment. Il termine en mentionnant qu'il est au courant du renouvellement des conventions collectives et que malgré que le CSSDM n'est pas décisionnel, ce dernier aimerait que tout se passe bien pour tous.

M. Jean Ouimet prend la parole afin de donner des détails quant au nombre d'élèves inscrits au CSSDM. Il continue en mentionnant que le début de l'année est une période d'ajustement pour le transport scolaire, mais que tous les postes de chauffeurs sont comblés et qu'il n'y a eu aucun bris de service pour le moment.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 juin 2023
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite des élèves
- 6- Point d'information des responsables de comité

- 7- CA-202308-05 Bureau du secrétariat général – désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et dépôt du calendrier des séances 2023-2024
- 8- CA-202308-06-A Bureau du secrétariat général – désignation des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité des services éducatifs et des besoins en espace et au comité des ressources humaines
- 9- CA-202308-07 Bureau du secrétariat général – nomination à la vice-présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
- 10- CA-202308-08 Bureau du secrétariat général – nomination des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves
- 11- CA-202308-09 Bureau du secrétariat général – modification de la durée du mandat d'un membre du Conseil d'administration
- 12- CA-202308-11 Bureau du secrétariat général – modification à la désignation des signataires officiels du Centre de services scolaire de Montréal à l'égard de certains types de documents et outils bancaires
- 13- CA-202308-12 Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2023-2024
- 14- CA-33-202308-01 Service des ressources matérielles – autorisation pour transmettre au ministère de l'Éducation du Québec les demandes de financement à la sous-mesure 50631 (Remplacement de bâtiment), la sous-mesure 50632 (Démolition de bâtiment) et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034
- 15- CA-10-202308-36-A Service de l'organisation scolaire – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 – demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présentées au ministère de l'Éducation (MEQ)
- 16- CA-10-202308-37 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – ajout de locaux à la disposition du Centre Saint-Louis – pour adoption

- 17- CA-31-202308-01 Service des ressources financières :
- Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – version pour consultation
 - Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1) – proposition d'abrogation pour consultation
- 18- CA-202308-10 Bureau du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève substitut concernant un(e) élève de la formation générale des jeunes eu égard à une dérogation à la *Politique d'admission et de transport des élèves*
- 19- Sommaires exécutifs d'information :
- a) INF-CA-2023-46 – Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
 - b) INF-CA-2023-47 – Assermentation des nouveaux membres, *en liasse*
 - c) INF-CA-2023-48 – Déclarations d'intérêt des membres du Conseil d'administration, *en liasse*
- 20- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

M. Ron Fitzsimmons se demande si la salle d'enseignement culturel de l'école Joseph-François-Perrault pourrait servir d'agrandissement, considérant le nombre grandissant d'élèves.

M. Stéphane Chaput explique qu'il y a eu un refus concernant le dépôt de projet majeur qui comprend ladite salle d'enseignement culturel. Il explique que le CSSDM poursuit les étapes et raffinera le projet afin le redéposer en projet majeur, lequel dépôt est prévu pour autorisation à la présente séance du Conseil d'administration.

Mme Claire Chaume aimerait savoir pourquoi le projet de déplacement de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) n'avait pas été retenu au site du 3737 Sherbrooke Est.

M. Chaput explique qu'il est normal qu'il ait eu un refus pour une première demande d'un tel projet majeur. Il poursuit en indiquant que le CSSDM poursuit ses demandes avec le ministère en mentionnant un point qui est présenté ce soir au Conseil d'administration qui permettra de redéposer le projet au ministère.

Mme Catherine Beauvais St-Pierre explique que les négociations avec le gouvernement n'avancent pas à la vitesse attendue et que les enseignantes doivent donc intensifier les moyens de pression. Cette dernière aimerait donc savoir si le CSSDM les soutiendra ou s'opposera aux demandes syndicales.

Mme Anne-Lise Gravel affirme que le CSSDM reconnaît la part des enseignants dans l'épanouissement des élèves. Pour ce qui est des négociations qui ont lieu aux instances nationales, elle mentionne que le CSSDM fait confiance à ses représentants. De plus, elle ajoute que le CSSDM souhaite que les négociations nationales se règlent le plus rapidement possible dans l'intérêt de tous.

Mme Kiléka Coulibaly commence par partager son enthousiasme de recommencer l'année au comité de parents. De plus, cette dernière a voulu présenter ses condoléances à la famille et aux proches de M. Kenneth George et souligner son apport dans le milieu de l'éducation.

Les membres du Conseil d'administration demandent également à ce que les personnes qui étaient inscrites sur la liste de personnes désirant prendre la parole et qui n'ont pas pu le faire soient contactées afin d'obtenir une réponse à leur question.

La séance est suspendue de 19 h 26.

Il y a reprise de la séance à 20 h 12.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 juin 2023

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 juin 2023 tel que présenté.

5. Suivi du plan d'engagement vers la réussite des élèves

Mme Gingras informe le public que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSDM a été approuvé sans aucune modification par le ministère. De plus, 100% des écoles ont des projets éducatifs adoptés et qu'une présentation détaillée du PEVR sera effectuée au mois de novembre prochain.

6. Point d'information des responsables de comité

Comité des services éducatifs et des besoins en espace :

Une rencontre extraordinaire s'est tenue à distance pour des modifications au Plan québécois des infrastructures (PQI) (point 24) puisque cela doit être déposé au ministère avant le 27 septembre 2023.

7. Bureau du secrétariat général – désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et dépôt du calendrier des séances 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-05 en date du 7 juillet 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) est un organisme public régi par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT les fonctions attribuées au CGTSIM par la LIP, notamment celle de percevoir et d'imposer la taxe scolaire sur le territoire des centres de services scolaires de l'île de Montréal et celle de répartir équitablement les revenus de placement du produit de la taxe scolaire entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit la désignation d'un représentant du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être désigné parmi les membres du Conseil d'administration y siégeant à titre d'un parent d'un élève ou de représentant de la communauté;

CONSIDÉRANT que le CSSDM peut désigner un autre membre du Conseil d'administration comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du CGTSIM;

CONSIDÉRANT que le mandat des dernières personnes désignées à cet égard est terminé;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant du CSSDM afin de lui permettre de participer aux séances du CGTSIM et de prévoir la participation d'un substitut à ces séances en cas d'empêchement du représentant désigné au CGTSIM;

CONSIDÉRANT le Décret 1027-2020 du 7 octobre 2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais s'applique aux membres du CGTSIM, avec les adaptations nécessaires, sous réserve que le montant maximum de l'allocation soit de 2000 \$ par année pour le président et de 1000 \$ par année pour les autres membres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DÉSIGNER _____ à titre de représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année;
- 2° de DÉSIGNER _____ à titre de substitut au/à la représentant(e) du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année.

M. Yazid Djenadi propose sa candidature à titre de représentant du CSSDM au CGTSIM pour une durée d'une année.

M. Rémi Vuong propose sa candidature à titre de représentant substitut à M. Djenadi au CGTSIM pour une durée d'une année.

Les nominations de M. Yazid Djenadi et de M. Rémi Vuong sont adoptées à l'unanimité par les membres présents.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Yazid Djenadi à titre de représentant du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année;
- 2° de NOMMER M. Rémi Vuong à titre de substitut au représentant du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour une durée d'une année.

8. Bureau du secrétariat général – désignation des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité des services éducatifs et des besoins en espace et au comité des ressources humaines

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-06-A en date du 28 août 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le Conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants :

- 1° un comité de gouvernance et d'éthique;
- 2° un comité de vérification;
- 3° un comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 5 de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire peut instituer d'autres comités que ceux prévus à cet article dans le but de l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de question particulière;

CONSIDÉRANT que les fonctions de ces comités sont prévues à la LIP;

CONSIDÉRANT l'importance que les membres du Conseil d'administration puissent siéger sur les comités qui rejoignent leurs intérêts;

CONSIDÉRANT qu'une représentation de toutes les catégories de membres du Conseil d'administration sur ces comités est souhaitable, mais non obligatoire;

CONSIDÉRANT que les comités de gouvernance et d'éthique, les comités des services éducatifs et des besoins en espace et des ressources humaines peuvent s'adjoindre de membres du personnel administratif;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

Il est PROPOSÉ :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

2° de DÉSIGNER au comité de gouvernance et d'éthique les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- Le responsable de l'application des règles contractuelles au CSSDM;
- La direction ou la direction adjointe du Service des ressources financières;
- La direction générale adjointe responsable du Service des ressources financières.

4° de DÉSIGNER au comité de vérification les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La direction du Service des ressources humaines;
- La direction générale adjointe responsable du Service des ressources humaines;

6° de DÉSIGNER au comité des ressources humaines les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

7° d'INSTITUER un comité des services éducatifs et des besoins en espace composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La direction du Service de l'organisation scolaire;
- La direction des Services éducatifs;
- La direction générale adjointe responsable des Services éducatifs
- La direction générale adjointe responsable du Service de l'organisation scolaire.

8° de DÉSIGNER les membres suivants au comité des services éducatifs et des besoins en espace, et ce, pour une durée d'un an :

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Les modifications suivantes sont proposées pour les différents comités :

Pour le comité de gouvernance et d'éthique, les membres suivants proposent leur candidature :

- Jean-Sébastien Sauvé
- Jonathan Brassard-Potvin
- Juders Antoine Michel
- Pierre Fadli

Pour le comité de vérification, les membres suivants proposent leur candidature :

- Sophie Brière
- France Dussault
- Patrice Forest
- Rémi Vuong

Pour le comité des ressources humaines, les membres suivants proposent leur candidature :

- Jean-Sébastien Sauvé
- Marc Benoit
- Martine Pageau
- France Dussault

Pour le comité des services éducatifs et des besoins en espace, les membres suivants proposent leur candidature :

- Alisha Wissanji
- Martine Pageau
- Danny Bouchard
- Michel Sardi
- Antoine Gagné

La proposition sur la composition des comités est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée avec les candidatures proposées est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- La secrétaire générale du CSSDM;
- La conseillère en éthique au secteur de la conformité du Bureau du secrétariat général;
- Une direction générale adjointe;

2° de DÉSIGNER au comité de gouvernance et d'éthique les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- Jean-Sébastien Sauvé
- Jonathan Brassard-Potvin
- Juders Antoine Michel
- Pierre Fadli

3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :

- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
- Le responsable de l'application des règles contractuelles au CSSDM;
- La direction ou la direction adjointe du Service des ressources financières;
- La direction générale adjointe responsable du Service des ressources financières.

4° de DÉSIGNER au comité de vérification les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :

- Sophie Brière
- France Dussault
- Patrice Forest
- Rémi Vuong

- 5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :
- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
 - La direction du Service des ressources humaines;
 - La direction générale adjointe responsable du Service des ressources humaines;
- 6° de DÉSIGNER au comité des ressources humaines les membres du Conseil d'administration suivants, et ce, pour une durée d'un an :
- Jean-Sébastien Sauvé
 - Marc Benoit
 - Martine Pageau
 - France Dussault
- 7° d'INSTITUER un comité des services éducatifs et des besoins en espace composé des membres suivants :
- Au moins trois, mais au plus cinq membres du Conseil d'administration;
 - La direction du Service de l'organisation scolaire;
 - La direction des Services éducatifs;
 - La direction générale adjointe responsable des Services éducatifs;
 - La direction générale adjointe responsable du Service de l'organisation scolaire.
- 8° de DÉSIGNER les membres suivants au comité des services éducatifs et des besoins en espace, et ce, pour une durée d'un an :
- Alisha Wissanji
 - Martine Pageau
 - Danny Bouchard
 - Michel Sardi
 - Antoine Gagné

9. Bureau du secrétariat général – nomination à la vice-présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-07 en date du 7 juillet 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction* publique prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration du centre de services scolaire nomme un vice-président parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les pouvoirs et les attributs. En cas d'absence ou d'empêchement également du vice-président, un autre membre siégeant au Conseil d'administration à titre de parent d'un élève désigné à cette fin par le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et attributs du président;

CONSIDÉRANT que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du Conseil d'administration du centre de services scolaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil;

Il est PROPOSÉ :

1° de NOMMER [_____] au poste de vice-présidence du Conseil d'administration.

M. Danny Bouchard propose sa candidature au poste de vice-présidence du Conseil d'administration.

Cette proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée avec la candidature proposée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER M. Danny Bouchard au poste de vice-présidence du Conseil d'administration.

10. Bureau du secrétariat général – nomination des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-08 en date du 13 juillet 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité est composé notamment « de 2 membres du conseil d'administration de ce centre [...] »;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves;

CONSIDÉRANT que le comité donne également son avis sur le plan d'organisation du transport des élèves et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves avant que le centre de services n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* avant que le centre de services ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins;

Il est PROPOSÉ :

1° de NOMMER les 2 membres du Conseil d'administration suivants au comité consultatif de transport des élèves, et ce, pour une durée d'un an :

-
-

MM. Rémi Vuong et Antoine Gagné proposent leur candidature.

La résolution telle qu'amendée avec les candidatures proposées est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER les 2 membres du Conseil d'administration suivants au comité consultatif de transport des élèves, et ce, pour une durée d'un an :

- M. Rémi Vuong
- M. Antoine Gagné

11. Bureau du secrétariat général – modification de la durée du mandat d'un membre du Conseil d'administration

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-09 en date du 20 juillet 2023 de M^e Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (Loi) prévoyant que les processus de désignation sont tenus deux années sur trois, pour permettre chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie;

CONSIDÉRANT l'esprit de la Loi d'assurer un principe d'alternance d'une année à l'autre ainsi qu'une bonne continuité des mandats au sein du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la résolution 3 (CA-202010-03) du Conseil d'administration adoptée lors de la séance du 23 octobre 2020 prévoyant les mandats d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que cette détermination fait en sorte qu'il y a un déséquilibre du nombre de postes à pourvoir dans le cadre des processus de désignation devant se tenir deux années sur trois;

CONSIDÉRANT la proposition de modification contenue au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT la mention ajoutée aux appels de candidatures pour le dernier processus de désignation des membres du Conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MODIFIER la durée du mandat du membre _____ à deux ans;
- 2° de MANDATER le Bureau du secrétariat général afin d'aviser les instances pertinentes de cette modification.

Mme Alisha Wissanji se propose afin de réduire la durée de son mandat à une période de deux ans.

La résolution telle qu'amendée avec la candidature proposée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER la durée du mandat du membre Mme Alisha Wissanji à deux ans;
- 2° de MANDATER le Bureau du secrétariat général afin d'aviser les instances pertinentes de cette modification.

12.

La résolution a été modifiée par la résolution 18 (CA-202403-23) du Conseil d'administration en date du 27 mars 2024

Bureau du secrétariat général – modification à la désignation des signataires officiels du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à l'égard de certains types de documents et outils bancaires

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-11 en date du 18 août 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT la résolution 10 (CA-202011-16) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 144 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* prévoit les délégués autorisés pour l'ouverture et la fermeture de comptes, la conclusion d'entente pour les solutions de paiements en ligne et l'émission de cartes de crédit ou débit;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit mettre à jour la liste des signataires autorisés pour les différents services et produits offerts;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins demande au CSSDM de mettre à jour sa liste de signataires autorisés pour les différents services et produits offerts;

CONSIDÉRANT que les traites et les transferts bancaires doivent être signés rapidement et que la direction et la direction adjointe des finances ont l'expertise pour le faire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le directeur général à signer conjointement avec la secrétaire générale tous les contrats, conventions, actes ou ententes et tous les documents ou annexes qui en font partie, dont le contenu a été approuvé par le Conseil d'administration, à moins qu'un autre signataire ne soit indiqué dans la résolution;
- 2° en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, de DÉSIGNER une direction générale adjointe, que le directeur général aura nommée en cas d'absence ou d'empêchement, à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;
- 3° en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale du CSSDM, de DÉSIGNER la secrétaire générale adjointe à titre de remplaçante;
- 4° de DÉSIGNER le directeur général et la direction du Service des ressources financières comme signataires officiels des chèques émis par le Service des ressources financières, lesquelles signatures peuvent être apposées par fac-similé;
- 5° en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de l'un d'entre eux, la direction générale adjointe du Service des ressources financières est AUTORISÉE à signer en lieu et place et avec le même effet, conjointement avec l'autre signataire officiel;
- 6° en cas d'absence ou d'empêchement d'agir des deux signataires officiels, la direction adjointe du Bureau de la comptabilité est AUTORISÉE à signer en lieu et place et avec le même effet, conjointement avec la direction générale adjointe responsable du Service des ressources financières;
- 7° de DÉSIGNER la direction générale adjointe du Service des ressources financières, et/ou la direction du Service des ressources financières et/ou la direction adjointe du Bureau de la comptabilité et/ou l'un des coordonnateurs du Bureau de la comptabilité comme signataires pour les traites, les transferts bancaires et les lettres de garantie;
- 8° de CONFIRMER que les pouvoirs d'ouverture et de fermeture de comptes, de conclusion d'entente pour les solutions de paiements en ligne et l'émission de cartes de crédit ou débit sont exercés conformément à ce qui est prévu au *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;
- 9° de DÉSIGNER la direction du Service des ressources financières comme administrateur principal et la direction adjointe du Bureau de la comptabilité comme administrateur secondaire pour la plateforme de gestion financière en ligne AccèsD affaires Desjardins;
- 10° de DÉSIGNER la direction d'établissement, la direction adjointe d'établissement et/ou le gestionnaire administratif d'établissement comme signataires officiels des chèques émis par leur établissement;

11° de REMPLACER la résolution 10 (CA-202011-16) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 par la présente résolution.

13. Bureau du secrétariat général – modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2023-2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-12 en date du 18 août 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire du 27 juin 2023, le Conseil d'administration a adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 (résolution CA-202306-95);

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire initialement prévue le 15 novembre 2023 doit être devancée au 13 novembre 2023 et que le calendrier des séances doit être modifié à cette fin;

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)*;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif faisant ainsi en sorte de devancer la séance ordinaire fixée au 15 novembre 2023 au 13 novembre 2023;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

M. Antoine Gagné propose d'amender la proposition afin que le premier résolu se lise ainsi et de modifier l'Annexe I en conséquence :

- 1° d'ADOPTER le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif faisant ainsi en sorte de modifier la séance ordinaire fixée au 15 novembre 2023 afin qu'elle se déroule plutôt le 22 novembre 2023.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif faisant ainsi en sorte de modifier la séance ordinaire fixée au 15 novembre 2023 afin qu'elle se déroule plutôt le 22 novembre 2023;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier modifié des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

14. Service des ressources matérielles – autorisation pour transmettre au ministère de l'Éducation du Québec les demandes de financement à la sous-mesure 50631 (Remplacement de bâtiment), la sous-mesure 50632 (Démolition de bâtiment) et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202308-01 en date du 21 août 2023 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la Direction générale de la planification et de l'expertise du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2024-2034;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques* et de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de démolir, de remplacer et de réhabiliter certains bâtiments du parc immobilier du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'aide financière requise pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT la mission éducative du CSSDM et ses obligations de propriétaire à l'égard du maintien en état de ses immeubles afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le dépôt des demandes d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la sous-mesure 50631 (Remplacement de bâtiment) et à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*, dans le *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2024-2034, et ce, pour les projets mentionnés au présent sommaire exécutif;

- 2° d'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la sous-mesure 50632 (Démolition de bâtiment), et ce, pour le projet mentionné au présent sommaire exécutif;
- 3° de MANDATER la Direction générale adjointe pour transmettre les demandes d'aide financière au MEQ.

15. Service de l'organisation scolaire – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 – demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présentées au ministère de l'Éducation (MEQ)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202308-36-A en date du 24 août 2023 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au PQI 2024-2034 doivent être transmises au ministère de l'Éducation (MEQ) au plus tard le 29 septembre 2023;

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans certains secteurs et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et futurs;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans son projet de planification des besoins d'espace adopté le 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces nécessaires à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la résolution 18 (CA-33-202206-16) adoptée lors de la séance extraordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration le 15 juin 2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les demandes d'ajout d'espace pour les projets identifiés en annexe II et qui seront présentées au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre des mesures 50511, 50512 du Plan québécois des infrastructures 2024-2034 (PQI);
- 2° de DEMANDER le financement pour ces mêmes 11 projets listés en annexe II, soit sept au primaire, un au secondaire et deux à la formation professionnelle afin de répondre aux besoins d'espaces identifiés par le MEQ et des besoins identifiés par le développement urbain;
- 3° de RÉVOQUER l'autorisation d'aliéner partiellement ou totalement l'immeuble tel que décrit à la résolution 18 (CA-33-202206-16) adoptée lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2022 de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration.

16. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – ajout de locaux à la disposition du Centre Saint-Louis – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202308-37 en date du 21 août 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à cette modification;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à cette modification au PTRDI adoptée;

CONSIDÉRANT que le Centre Saint-Louis utilise des locaux supplémentaires dans l'immeuble et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement des écoles concernées ont été consultés sur la proposition de modification adressées au présent sommaire exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 de Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;
- 2° de MODIFIER au 5 septembre 2023 l'acte d'établissement du Centre Saint-Louis de la manière suivante :
 - Centre Saint-Louis : ajouter que le centre cohabite avec des espaces excédentaires en location et que le Centre utilise le 3^e et 4^e étages de l'immeuble. Il occupe également à usage exclusif les locaux 106, 205, 208 et 215 et en utilisation partagée la salle à manger avec le locataire de l'immeuble.

17.

Service des ressources financières : - Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – version pour consultation et – Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-01) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202308-01 en date du 22 août 2023 de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* ne tient pas compte des exigences relatives à l'approvisionnement responsable et ne cadre plus avec les seuils des appels d'offres publics déterminés par les accords intergouvernementaux;

CONSIDÉRANT la proposition d'abrogation de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* (PGAC) entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général et le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la proposition pour une nouvelle *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* (PGCAR) par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général et le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que des règles d'application détaillant les aspects plus concrets du processus de gestion contractuelle au sein du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) sont en cours de consultation, lesquelles règles seront complémentaires à la nouvelle *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable*;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent cette proposition d'abrogation et les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services le 7 février 2023 et du Comité consultatif de gestion (CCG) le 22 février 2023 à la proposition d'abrogation de la PGAC et à la nouvelle PGCAR;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* ainsi que de la proposition d'abrogation du *Règlement de gestion et attribution des contrats (P2013-1)* lors de la séance ordinaire du 28 mars 2023 (résolution 15 - CA-31-202303-01-A);

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 31 mars 2023 au 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT que pendant la période des consultations officielles, des rencontres et discussions ont eu lieu entre le Service des ressources financières et le Bureau du secrétariat général dans le but de clarifier le contenu de la *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* (et de ses règles d'application);

CONSIDÉRANT que la PGCAR n'a pas pu être soumise pour adoption au Conseil d'administration du 27 juin 2023 tel que prévu initialement;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle version de la PGCAR a été présentée en consultation à la Table des services du 22 août 2023;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de REMPLACER la résolution 15 (CA-31-202303-01-A) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023 par la résolution à être adoptée;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre ladite proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 4° d'ADOPTER le nouveau projet de *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* (PGCAR), reproduit en Annexe II du présent sommaire;
- 5° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre ledit nouveau projet de *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* au processus de consultations officielles;
- 6° d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration du 15 novembre 2023 pour adoption finale.

M. Antoine Gagné propose un amendement au 6^e résolu afin de modifier la date du 15 novembre 2023 pour le 22 novembre 2023.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REMPLACER la résolution 15 (CA-31-202303-01-A) de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023 par la résolution à être adoptée;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre ladite proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 4° d'ADOPTER le nouveau projet de *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* (PGCAR), reproduit en Annexe II du présent sommaire;

- 5° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre ledit nouveau projet de *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* au processus de consultations officielles;
- 6° d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration du 22 novembre 2023 pour adoption finale.

18. Bureau du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève substitut concernant un(e) élève de la formation générale des jeunes eu égard à une dérogation à la Politique d'admission et de transport des élèves

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202308-10 en date du 16 août 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis transmis par la protectrice de l'élève substitut à la secrétaire générale du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en date du 16 août 2023;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande initiale du parent ainsi qu'en vertu de l'article 4.1.8 du *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par les tiers* (R2012-1);

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations de la protectrice de l'élève substitut;
- 2° de [...] les recommandations de la protectrice de l'élève substitut.

M. Antoine Gagné propose d'amender le second résolu comme suit :

- de NE PAS DONNER SUITE aux recommandations de la protectrice de l'élève substitut afin de maintenir le statut d'élève déplacé de l'élève;
- d'INFORMER les parents sur les services offerts à l'école de l'élève visé;
- d'INFORMER les parents des raisons qui ont mené à la décision du Conseil d'administration et que le CSSDM favorisera le maintien de l'élève à l'école dans laquelle il est présentement scolarisé afin de favoriser la stabilité de son parcours scolaire.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

La résolution telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS DONNER SUITE aux recommandations de la protectrice de l'élève substitut afin de maintenir le statut d'élève déplacé de l'élève;

- 2° d'INFORMER les parents sur les services offerts à l'école de l'élève visé;
- 3° d'INFORMER les parents des raisons qui ont mené à la décision du Conseil d'administration et que le CSSDM favorisera le maintien de l'élève à l'école dans laquelle il est présentement scolarisé afin de favoriser la stabilité de son parcours scolaire.

19. Sommaires exécutif d'information :

- a) INF-CA-2023-46 – Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) INF-CA-2023-47 – Assermentation des nouveaux membres, *en liasse*
- c) INF-CA-2023-48 – Déclarations d'intérêt des membres du Conseil d'administration, *en liasse*

20. Levée de la séance

Le président, M. Antoine Gagné, remercie M. Laliberté-Auger pour son engagement au Conseil d'administration, puisque la présente séance est sa dernière à titre de membre.

La séance se termine à 20 h 44.

Secrétariat général – 8 février 2024